

Ramassage des déchets encombrants incinérables démontés

A déposer, entièrement démontés, à la déchetterie ou sur la voie publique lors des ramassages 3 fois par année : les 2^{èmes} lundis des mois d'avril, juillet et octobre. S'inscrire auprès de l'administration communale avant le ramassage.

Ramassage des sapins de Noël naturels

A déposer à la déchetterie ou sur la voie publique lors du ramassage qui est le 2^{ème} lundi du mois de janvier. S'inscrire auprès de l'administration communale avant le ramassage.

Ma contribution financière

A l'achat de certains articles, je paie une **taxe anticipée de recyclage (TAR)** comprise dans le prix et couvrant les frais de leur recyclage (PET, piles, appareils, etc.).

Selon les règlements communaux en vigueur, une participation lors d'achats de sacs officiels "SACCO" ainsi qu'une taxe ordure de CHF 50.00 pour l'année 2021 seront perçues.